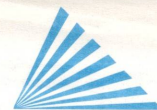


La liaison éducative et culturelle principale et supplémentaire des élèves sont les parents.

Rapport n° : 2007 / 266 / 01 / 27-01. Ben de Travail 1029269
Société distributrice : Elchubel
N° client société distributrice :
N° compteur :
Index I : Index II :



O.C.B.
Organisme de contrôle a.s.b.l.

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE - D'UNE INSTALLATION CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle
suivant : RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 / Jean-Nick
Complément au rapport n°
Type d'installation : Nouvelle / Extension / Modification / Provisoire / Existante / Renforcement / Scission du Comptage / Modification de tension d'alimentation
Type de locaux : Habitation
Lieu d'inspection : 71 Route de Beauw Halonne
Propriété de : id. M2 Benda
Mandant : id.
Installateur : id.
TVA : 26610425 carte ID : Délivré à : Date :
Inspecteur : Gemma ph. 266 Date d'inspection : 25/01/03

DESCRIPTION

Tension de service : 1 x 230 V 3 x 230 V 3N 400V Protection max. max 40 Commutateur, position :
Protection principale : Disj. 4P max 40A Interrupteur / sectionneur : diff 4P 40A 0,03A 3KA
Position du commutateur :
Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble EXUB nombre de conducteurs : 4 diamètre : 16 mm²
Câble de raccordement au réseau : type de câble : nombre de conducteurs : 4 diamètre : 4 mm²
Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau : présent / absent - Plaque d'isolation : présente / absente
Electrode de terre : Type : boucle / barres / piquets / conducteurs horizontaux Section : 35 mm² Résistance de dispersion : 5 Ω
Nombre de tableaux : 2 Nombre de circuits terminaux : Résistance d'isolement général : 70 MΩ
Interrupteur différentiel : Général : diff 4P 40A 0,03A 23 20A Supplémentaire : diff 4P 40A 0,03A
Description : voir les schémas en annexe

voir schéma

NOTES

La liaison équipotentielle principale et supplémentaire n'est / ne sont pas encore raccordées.
La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau, - de gaz, - le chauffage central - n'est / ne sont pas encore placés.

INFRACTIONS

Vu par Elchubel

Nick

CAPPE Jean-Michel
District de Namur

CONCLUSION

Pour le directeur,
l'inspecteur

Gemma ph. 266

L'installation est conforme / n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE.
L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d' OCB.
Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été signés pour approbation.
La visite de contrôle prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : 25/01/03, ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.
L'installation ne peut pas être mise en service / ne peut rester en service qu'à condition de remédier sans délais aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.